

Séance publique du 14 juin 2004

Délibération n° 2004-1957

commission principale : finances et institutions

objet : **Compte administratif 2003 - Budget annexe du restaurant communautaire**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mai 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le budget annexe des restaurants officiel et administratif a été créé en 2002. La finalité de ce nouveau budget annexe est de répondre à l'obligation réglementaire d'assujettissement de plein droit à la TVA des cantines administratives. L'assujettissement impose, selon l'instruction budgétaire et comptable M14, l'individualisation des dépenses et des recettes dans un budget annexe, dont les montants sont inscrits et réalisés pour leur valeur hors taxes.

Le restaurant communautaire offre plusieurs prestations assurées en régie directe :

- l'activité du self-service réservée aux agents communautaires et aux tiers admis sous certaines conditions, est définie par la délibération n° 2001-0335 en date du 5 novembre 2001, soumise au taux réduit de 5,50 % selon le décret n° 2001-237 du 20 mars 2001,

- le restaurant dit officiel, propose une restauration comparable à celle du secteur concurrentiel, soumise au taux de 19,60 %. Le restaurant officiel est responsable également de la tenue du bar du Conseil.

Ce budget retrace pour leurs montants hors taxes, tous les flux financiers concernant l'activité : frais de production, frais de personnel, de maintenance, entretien des matériels et des locaux de même que les recettes issues de la vente des repas. Il s'équilibre par une subvention du budget principal. Aucun investissement n'a été réalisé en 2003, mais un rapport, présenté au pôle finances et moyens le 19 mai 2003, a initié la mise en œuvre d'un plan d'amélioration pluriannuel d'aménagement, qui devrait être soumis au conseil de Communauté dans le courant de 2004.

Le compte administratif 2003 du budget annexe du restaurant communautaire, soumis à l'approbation du Conseil a été arrêté en dépenses à 1 710 281,19 € et en recettes à 1 647 851,23 €, compte tenu du résultat antérieur reporté de 75 884,34 €, le solde à la clôture 2003 est positif de 13 454,38 €. La subvention du budget principal initialement estimée à 1 295 953 € a été réajustée à 1 225 953 € au budget supplémentaire 2003 et finalement réalisée à hauteur de 1 100 000 € avec un report de crédit limité à 100 000 € sur l'exercice suivant.

En raison du changement de version du progiciel comptable, il n'y a pas eu de rattachement des charges ou de produits à l'exercice 2003. Des reports ont toutefois été réalisés pour un montant total de 123 502,62 € en dépenses et de 160 624,69 € en recettes.

Compte administratif 2003 - budget annexe du restaurant communautaire - résultat à la clôture 2003 (en € HT) - tableau n° 1

Libellé	Charges	Produits	Résultat
fonctionnement	1 710 281,19	1 647 851,23	- 62 429,96
charges à caractère général	544 641,85		
charges de personnel	1 152 620,08		

autres charges	13 019,26		
produits des services		545 502,22	
remboursements de charges		2 349,01	
subvention de fonctionnement (budget principal)		1 100 000,00	
résultat de l'exercice	1 710 281,19	1 647 851,23	- 62 429,96
résultat antérieur reporté		75 884,34	
résultat à la clôture 2003	1 710 281,19	1 723 735,57	13 454,38
reports	123 502,62	160 624,69	
résultat de clôture 2003	1 833 783,81	1 884 360,26	50 576,45

I- Section de fonctionnement - les dépenses

Au total, 1 710 281 € ont été nécessaires en 2003, pour 1 936 863 en 2002. Les charges de personnel progressent de 1,75 %, les primes d'assurances de 11,53 % et les frais d'entretien de 3,72 % mais l'ensemble des autres postes de dépenses a connu une forte baisse : - 21 %.

a) - le restaurant administratif

Le fonctionnement du self est assuré par 24 agents de la filière technique. Les 8 agents de la filière administrative affectés au restaurant administratif assurent à la fois la gestion du self et du restaurant officiel. La masse salariale de 939 494 € correspond donc à un effectif total de 32 agents. Le recours au personnel intérimaire qui avait représenté 42 440 € en 2002, a été limité à 13 176 € en 2003. Les dépenses de personnel liées aux emplois d'insertion et aux apprentis se sont élevées à 20 168 €, en diminution de 29 % par rapport à l'exercice 2002.

Les charges à caractère général détaillées dans le tableau ci-dessous ont représenté 356 156 €. Les denrées alimentaires, avec 324 863 €, auquel il faut ajouter 80 015 € de report de crédit, sont en baisse de 2,65 %, à comparer avec les 415 909 € réalisés en 2002.

En 2003, ce sont 148 556 repas qui ont été servis au self, soit 600 repas en moyenne par jour. 2 441 repas ont été offerts aux agents communautaires à l'occasion de formations effectuées à l'Hôtel de Communauté. En 2002, 152 479 repas avaient été servis.

Le restaurant administratif n'est pas seulement ouvert aux agents communautaires. La Communauté urbaine a signé des conventions avec l'Agence d'urbanisme et la Compagnie générale des eaux (CGE) pour permettre à leur personnel de continuer à venir déjeuner au self en profitant de la TVA à 5,5 % : 8 436 repas ont été servis à ce titre en 2003.

Les agents mis à disposition du SDIS, de l'Agence d'urbanisme, de la CGE ou d'autres organismes bénéficient de la TVA à 5,5 % comme le personnel statutaire. Cette population représente 1 790 repas par an. Il en est de même pour les emplois d'insertion, les stagiaires écoles : 5 664 repas en 2003.

123 repas ont été pris au self par des prestataires de service intervenant à la Communauté urbaine. Dans ce cas, le taux de TVA à 19,6 %, facturé individuellement, est dissuasif pour ces personnes.

Alors que pour les 1 548 personnes extérieures invitées par les services communautaires, le taux de TVA à 19,6 % est également appliqué mais le rapport qualité-prix et le gain de temps occasionné reste dans ce cas très compétitif pour la Communauté.

Le coût moyen d'un repas servi au self est de 2,50 € en denrée alimentaire pour un prix moyen facturé de 3,58 €.

En 2002, un titre de recette de 5 967 € avait été émis à l'encontre du Service départemental d'incendie et de secours pour répercuter la part des charges de fonctionnement du restaurant communautaire imputable à la fréquentation des agents mis à disposition du SDIS. La Communauté urbaine a finalement renoncé à ce remboursement de frais, ce qui constitue une charge exceptionnelle.

b) - le restaurant officiel

L'effectif pour l'ensemble de l'année est de 6 agents de la filière technique, soit une masse salariale de 161 591,22 €, mais deux agents ont quitté le service en cours d'année et n'ont pas été remplacés et un troisième est le plus souvent sollicité par l'activité du self.

En 2003, 4 248 convives ont été reçus au restaurant officiel, ce qui correspond à une moyenne de 20 repas par jour. En 2002, ce sont 4 208 repas qui ont été servis. L'achat de denrées alimentaires s'est élevé à 57 025 €, en 2002 c'était 72 416 €.

Le tableau ci-dessous détaille les dépenses par nature.

Compte administratif 2003 - budget annexe du restaurant communautaire - dépenses de fonctionnement - tableau n° 2

Nature	Budget primitif	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation	Reports
restaurant administratif	1 604 927,00	1 590 941,06	1 363 701,83	85,72 %	95 770,88
charges à caractère général	561 110,00	535 625,01	356 156,55	66,49 %	86 946,17
alimentation	485 000,00	470 305,01	324 863,66	69,08 %	80 014,76
fournitures et petit équipement	36 000,00	21 460,00	5 459,58	25,44 %	
maintenance informatique	8 670,00	8 670,00	4 164,80	48,04 %	6 027,81
location de vêtements	23 000,00	23 000,00	16 972,19	73,79 %	
vêtements de travail		4 210,00	477,67	11,35 %	39,15 %
entretien, réparations	3 640,00	3 180,00	1 245,00	39,15 %	
annonces et insertion	2 300,00	2 300,00	1 488,77	64,73 %	903,60
contrôles sanitaires et enlèvement des huiles usagées	2 500,00	2 500,00	1 484,88	59,40 %	
charges exceptionnelles	500,00	6 794,99	5 967,03	87,82 %	
charges de personnel (y compris personnel administratif et chef de cuisine)	1 043 317,00	1 048 521,06	1 001 578,26	95,52 %	8 824,71
personnel intérimaire	15 000,00	21 222,05	13 176,33	62,09 %	8 045,72
rémunération du personnel	553 500,00	528 600,00	521 946,79	98,74 %	
heures supplémentaires	42 000,00	40 590,00	40 287,74	99,26 %	778,79
indemnités	114 500,00	138 300,00	123 673,09	89,42 %	
charges sociales	260 000,00	255 900,00	254 615,57	99,50 %	96,68 %
cessations progressives d'activité	24 132,00	24 932,00	24 104,81	96,68 %	
formation	4 040,00	4 040,00		0,00 %	0,00 %
subvention aux associations du personnel		6 460,00		0,00 %	
emplois d'insertion et apprentis	25 387,00	25 572,00	20 168,26	78,87 %	0,20
primes d'assurances responsabilité civile	4 758,00	4 705,00	4 635,16	98,52 %	
restaurant officiel	295 008,00	288 530,94	225 405,55	78,12 %	2 316,04
charges à caractère général	127 180,00	117 970,00	63 017,24	53,42 %	2 316,04
alimentation et licence	100 080,00	100 080,00	57 025,39	56,98 %	2 316,04
fournitures et petit équipement	18 800,00	8 800,00	2 737,54	31,11 %	

location de vêtements et matériel	5 600,00	5 600,00	2 086,31	37,26 %	
vêtements de travail		790,00	89,56	11,34 %	
entretien, réparations, maintenance informatique	900,00	900,00	80,00	8,89 %	
annonces et insertion	500,00	500,00	323,71	64,74 %	
contrôles sanitaires et enlèvement des huiles usagées	1 300,00	1 300,00	674,73	51,90 %	
charges de personnel	167 828,00	170 560,94	162 388,30	95,21 %	0,00
personnel extérieur	2 500,00	6 277,95	3 611,23	57,52 %	
rémunération du personnel	97 048,00	92 654,00	91 513,69	98,77 %	
heures supplémentaires	5 811,00	5 571,00	5 522,70	99,13 %	
indemnités	16 849,00	20 311,00	18 096,07	89,09 %	
charges sociales	43 968,00	43 174,00	42 956,03	99,50 %	
formation	760,00	760,00		0,00 %	
subvention aux associations du personnel		1 131,00		0,00 %	
primes d'assurances responsabilité civile	892,00	882,00	869,09	98,54 %	
autres charges	156 018,00	182 365,34	121 173,81	66,45 %	25 415,70
accidents du travail et contrôle médical	5 824,00	5 824,00	354,81	6,09 %	
médecine du travail	3 475,00	3 475,00	1 042,74	30,01 %	972,35
primes d'assurances incendie et risques	2 195,00	2 258,00	2 257,70	99,99 %	
fluides et maintenance chauffage	54 324,00	57 824,00	45 387,18	78,49 %	12 396,67
entretien de bâtiment	29 700,00	39 302,00	29 794,95	75,81 %	8 650,20
frais de nettoyage des locaux et produits d'entretien	59 000,00	64 298,00	41 126,43	63,96 %	3 396,48
dépenses imprévues	1 500,00	7 384,34		0,00 %	
total des dépenses de fonctionnement	2 055 953,00	2 061 837,34	1 710 281,19	82,95 %	123 502,62

II - Section de fonctionnement - les recettes

La diminution des dépenses alimentaires et le nombre de repas servis est à comparer au produit de la vente des repas : 821 099 € en 2002, 545 502 € en 2003 auxquels il faut ajouter 60 625 € de report, soit une baisse de 26 %.

La vente des repas au self a rapporté 454 393 € contre 672 167 € en 2002, alors que le nombre de repas a baissé de 3 923, celle des repas au restaurant officiel a rapporté 91 909 € en 2003 contre 148 932 € en 2002, alors que le nombre de repas a augmenté de 40.

La mise aux normes du restaurant, le réaménagement des locaux et la réflexion sur les conditions de travail en cours doivent permettre de créer une dynamique, rendre plus attractif à la fois le self, facteur de cohésion sociale important et le restaurant officiel qui a des atouts à faire valoir par rapport au secteur concurrentiel.

Le tableau ci-dessous détaille les recettes par nature.

Compte administratif 2003 - budget annexe du restaurant communautaire - recettes de fonctionnement - tableau n° 3

Nature	Budget primitif	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation	Reports
restaurant administratif	590 000,00	590 000,00	454 393,34	77,02 %	49 695,54
produit de la vente des repas	590 000,00	590 000,00	454 393,34	77,02 %	49 695,54

restaurant officiel	132 000,00	132 000,00	91 108,88	69,02 %	10 929,15
remboursement par le budget général des services et des élus des repas pris au restaurant officiel	132 000,00	132 000,00	91 108,88	69,02 %	10 929,15
autres produits	1 333 953,00	1 263 953,00	1 102 349,01	87,21 %	100 000,00
prise en charge du déficit par le budget principal remboursement de traitements (CEC)	1 295 953,00 38 000,00	1 225 953,00 38 000,00	1 100 000,00 2 349,01	89,73 % 6,18 %	100 000,00
total des recettes de fonctionnement	2 055 953,00	1 985 953,00	1 647 851,23	82,98 %	160 624,69

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2001-0335 en date du 5 novembre 2001 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Donne acte de la présentation du compte administratif 2003 du budget annexe du restaurant communautaire.

2° - Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion pour le report à nouveau, le résultat d'exploitation et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Décide le report des crédits restant à réaliser à hauteur de 123 502,62 € en dépenses et 160 624,69 € en recettes.

4° - Arrête les résultats de l'exercice 2003 à -62 429,96 €, de la clôture 2003 à 13 454,38 € et à 50 576,45 € après reports.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,